



REGISTRE DES DELIBERATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS

Nombre de membres en exercice	: 19
Nombre de membres présents	: 14
Absents excusés ayant donné procuration	: 04
Absent	: 01

Date de la convocation : Vendredi 22 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **jeudi 28 mars à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune de Mons, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de Mons, sous la présidence de Madame Véronique DOITTAU, maire de Mons.

14 membres étaient présents

Hélène CAMPLO-ROBERT ; Maryse CEREDE ; Sylvie COMPIN ; Véronique DOITTAU ; Anne FERRAND ; Jérôme GALINON ; Alain GALY ; Françoise GARRIGUES ; Georges HENRY ; Solange HOLLARD ; Jean-Claude LAFFONT ; Frédérique LION ; Bernard PROUST ; Jean-François SOLA.

04 membres absents ayant donné procuration

Malika BAREIL a donné procuration à Jean-Claude LAFFONT ;
Jean-Luc FABRE a donné procuration à Solange HOLLARD ;
Éric GINESTET a donné procuration à Maryse CEREDE ;
Mickaël NICOLAS a donné procuration à Frédérique LION.

01 membre était absent

Elodie AUMONIER

Secrétaire de séance : Solange HOLLARD

DÉLIBÉRATION N° 13/2024 RELATIVE A LA DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS VERT 2024, DU CTO, DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE -GARONNE ET ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET D'AMENAGEMENT DU CŒUR DE VILLAGE

Rapporteur : Madame Hélène CAMPLO-ROBERT

Madame le rapporteur rappelle à l'assemblée :

Parfaitement conscients des problématiques environnementales du territoire haut garonnais, et particulièrement des phénomènes d'îlot de chaleur urbaine, de sécheresse, d'émission de gaz à effet de serre et de pollution, le projet « Cœur de village » - aménagement paysager est conçu pour apporter des solutions fondées sur la nature et permettre à la commune de **s'adapter aux impacts du dérèglement climatique**.

Le projet « Cœur de village » comporte deux phases : la restructuration et l'extension du groupe scolaire et l'aménagement urbain comprenant un large espace à l'état de friche, dans le cœur de village autour de l'école et des commerces, situé entre la rue des écoles et la Place du Languedoc. La première phase s'achèvera au cours de l'été 2024 et la deuxième phase pourra ainsi débuter.

Les caractéristiques techniques du projet d'aménagement paysager sont les suivantes :

La commune possède, au centre de son cœur de village, un espace vert non aménagé, situé entre le groupe scolaire, une dizaine de commerces et des habitations collectives et individuelles. Des lotissements sont présents tout autour. Plusieurs voies de circulation relient ces lieux entre eux et font converger les flux piétons, cyclistes et automobiles.

Dans un souci de préservation de cet espace de nature en ville et d'amélioration de ses fonctionnalités écologiques, le projet vise à la création d'un parc arboré à vertu pédagogique. La plantation d'espèces variées et d'arbres de hautes futaies, la création d'un verger et l'aménagement de divers espaces caractériseront ce parc. Un espace pédagogique, un espace détente, aires de jeux en bois, une place de village, un boulodrome et une noue paysagère qui offriront autant d'occasions de rencontres intergénérationnelles sur un même lieu.

La création de ce parc **préservera et valorisera le patrimoine arboré déjà existant**. Une nouvelle palette végétale viendra embellir le paysage communal et diversifier la biodiversité. Les espèces sélectionnées sont parfaitement adaptées au climat du territoire et sont peu gourmandes en eau pour palier la sécheresse des sols.

La conception de ce projet prend également en compte **la gestion des eaux pluviales** de la zone. Dans la continuité de l'espace accueillant le groupe scolaire, une noue paysagère sera intégrée dans l'environnement local. Elle permettra de traiter les eaux de ruissellement de l'ensemble de cette zone et de réguler le débit de l'eau de ruissellement reversé dans les fossés alentour. Dans un souci de renforcement du stationnement, y compris PMR, trois nouveaux parkings désimperméabilisés, en surface alvéolée, seront également construits ou rénovés dans le cadre de ce projet.

La gestion de ce parc sera assurée par les agents communaux qui exerceront une gestion écologique : gestion différenciée des divers espaces, utilisation de matériel électrique, arrosage par récupération d'eau limité aux deux premières années de reprise des végétaux, utilisation de matériaux naturels sera privilégiée pour la plantation et la protection des espèces végétales.

Pour assurer la sécurité des usagers, **des sentiers piétonniers** traverseront le parc pour relier le parvis de l'école aux commerces. Aucun véhicule ne pourra se présenter aux abords du groupe scolaire. Par ailleurs, la voie de desserte pour les riverains, les pompiers et les livreurs de la



cantine scolaire sera rénovée. Ce cheminement piétonnier sécurisé permettra une fluidité optimale de la circulation de l'ensemble des usagers de l'espace.

Cet aménagement paysager aura plusieurs bénéfices écologiques :

- **Amélioration de la résilience climatique** : rafraîchissement du cœur de village et lutte contre le phénomène des îlots de chaleur urbains.
- **Amélioration des fonctionnalités écologiques de l'espace** : restauration de la biodiversité dans le cœur de village.
- **Réduction de l'émission de gaz à effet de serre** : dépollution de l'air, de l'eau et des sols.

L'aménagement de cet espace aura également des bénéfices sociaux car il participera à améliorer la qualité de vie des Monsoises et des Monsois **et favorisera le vivre-ensemble**. Ainsi, le mobilier urbain sera aménagé pour créer une zone de rencontre confortable pour tous et favoriser l'échange entre toutes les générations. Du mobilier urbain pourra être rajouté dans les années à venir en fonction des divers usages. Le développement des divers espaces permettra de développer de nouvelles activités et loisirs et d'attirer de nouveaux usagers.

Pour la première année, le coût prévisionnel global s'élève à de 255 201,50 € HT.

Madame le maire informe le conseil municipal que ce projet est éligible à une subvention au titre du Fonds vert 2024, du Contrat Territorial Occitanie (CTO), et du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 :

D'adopter le projet Cœur de village - Aménagement paysager pour un montant global estimé, à 255 201,50 € HT.

Article 2 :

De solliciter l'aide de l'État au titre du Fonds vert pour 74 544,36 € pour l'année 2024, soit 29,21 % du montant total du projet ;

Article 3 :

De solliciter l'aide de de la Région, au titre du CTO pour 102 080,60 € pour l'année 2024, soit 40,00 % du montant total du projet ;

Article 4 :

De solliciter l'aide du Conseil Départemental pour 27 536,24 € pour l'année 2024, soit 10,79 % du montant total du projet ;

Article 5 :

D'arrêter le plan de financement suivant :

	POSTES DE DEPENSES		BUDGET €HT
1	ETUDES PREALABLES		
1,1	<i>Etude de diagnostic</i>		6 900,00 €
1,2	<i>Phase avant-projet</i>		4 300,00 €
1,3	<i>Construction de la déclaration préalable</i>		1 800,00 €
	<i>S/Total 1</i>		13 000,00 €
2	CONSULTATION DES ENTREPRISES		
2.1	<i>Phase projet et construction DCE</i>		5 600,00 €
2.2	<i>Analyse des offres des entreprises</i>		2 000,00 €
	<i>S/Total 2</i>		7 600,00 €
3	HONORAIRES		
3.1	<i>Phase Visa</i>		2 000,00 €
3.2	<i>Phase direction de travaux</i>		6 400,00 €
3.3	<i>Phase de réception de chantier</i>		1 200,00 €
	<i>S/Total 4</i>		9 600,00 €
	SOUS-TOTAL MAITRISE ŒUVRE		30 200,00 €
3	TRAVAUX		
3.1	<i>Postes généraux : Préparation et installation du chantier</i>		2 050,00 €
3.2	<i>Terrassements</i>		36 754,00 €
3.3	<i>Fournitures horticoles</i>		16 326,50 €
3.4	<i>Fournitures et plantations des végétaux</i>		56 851,00 €
3.5	<i>Revêtements de sols</i>		34 320,00 €
3.6	<i>Mobiliers, jeux et clôtures</i>		78 700,00 €
	<i>S/Total 3</i>		225 001,50 €
	TOTAL GENERAL HT		255 201,50 €
	TVA 20 %		51 040,30 €
	TOTAL GENERAL TTC		306 241,8 €


PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL POSTE DES RECETTES	Pourcentage du montant total	Bases		2024
ETAT – Fonds vert renaturation des villes et des villages	29,21%	Total HT Travaux (Hors mobiliers) + Etudes préalables	152 401,00 €	74 544,36 €
CONSEIL REGIONAL CTO	40,00%	Total HT Main d'œuvre + Total HT Travaux	255 201,50 €	102 080,60 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	10,79%	Mobiliers	78 700,00 €	27 536,24 €
AUTOFINANCEMENT	20,00%	Total HT Main d'œuvre + Total HT Travaux	255 201,50 €	51 040,30 €
TOTAL	100,00%			255 201,50 €

Madame le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

Fait à Mons, le 28/03/2024

Solange HOLLARD



Secrétaire de Séance

Véronique DOITTAU




Maire de Mons

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>